



9^e Biennale d'Art
sur le
Sentier des Passeurs



APPEL À PROJETS
Le passe-partout

du 7 mai au 4 septembre 2022
88210 Le Saulcy

L'association Hélicoop porte la Biennale depuis 2004, sélectionnant, coproduisant et installant des projets artistiques qui s'inscrivent sur le Sentier des Passeurs. Ce parcours fut un terrain historique de résistance, de migrations et de bouleversements pendant les deux guerres du 20^e siècle. Le Sentier chemine dans un paysage diversifié de forêts et de chaumes, traversant des sites naturels spectaculaires et fragiles. Cette inscription plurielle fait de la Biennale d'Art sur le Sentier des Passeurs un événement artistique et culturel qui mobilise toute notre attention à l'histoire et aux enjeux écologiques du monde contemporain.

Histoire et pratiques d'un paysage

Le parcours historique du Sentier des Passeurs se déploie entre Vosges et Alsace (entre Moussey et Schirmeck).

La partie dédiée au parcours artistique fait une boucle sur le versant vosgien, partant du Saulcy jusqu'à la Haute Loge, sur une distance d'environ 9 km.

Comme pour les précédentes éditions de la Biennale, les œuvres feront dialoguer la sensibilité de chaque auteur avec l'histoire des lieux et la morphologie du paysage.

Mais il n'y a rien d'innocent dans ce paysage, ni dans les faits historiques et leur remémoration, ni dans le face à face des humains et des situations de « nature » : ce télescopage nous renvoie immanquablement aux mutations qui nous traversent...

Paradoxalement, randonnée et art contemporain nous permettent, dans une connivence entre les éléments et les œuvres, que se développe une grande diversité de regards d'un public attentif et physiquement impliqué.

D'un thème à l'autre

Le thème de la dernière Biennale **Traverses** en 2020 évoquait les multiples états de crise qui se tissent à plusieurs échelles autour de nous et que la pandémie amplifie. Cette année-là, le nombre de randonneurs et de randonneuses a été évalué à 7500 environ : un engouement pour la Biennale qui ne cesse de croître, et pour l'occasion autant d'échappées salutaires hors confinement.

Pour la Biennale 2022, dans une continuité d'attention critique, le thème proposé sera **Le passe-partout**.

Vous avez dit « outils » ?

Étymologiquement le passe-partout nous renvoie à une pluralité d'outils, de la clé qui ouvre tout à de multiples formes de scies, de la brosse du boulanger au gabarit de chargement de camions, du cadre à fond mobile à la gravure évidée accueillant une autre image, jusqu'à l'ornement de lettrines... Pour notre parcours vosgien, c'est en premier lieu à la grande scie souple tenue à deux pour la coupe forestière que nous avons pensé. Outil du travail collaboratif, aussi souple qu'ingénieux et simple.

Plus largement, pour la Biennale, ces outils passe-partout nous permettent d'insister sur l'attachement aux imaginaires techniques que chaque artiste élargit à son échelle cosmogonique.

Déjouer les routines

Concernant les faits historiques, ce que l'on appelle « Sentier des Passeurs » durant la Seconde Guerre mondiale correspond à une multitude d'itinéraires à travers la frontière d'alors : il s'agissait de passer partout où c'était possible pour échapper aux surveillances.

Un adjectif

Passe-partout devenu adjectif, accompagne naturellement toute chose, sourire, discours, décor ou motif capable de s'adapter à toute situation. Synonyme de « résilient·e » ? Pour les enjeux de la création artistique contemporaine, la précarité transcendée par les engagements, la persévérance nourrissant l'expérimentation et les doutes renversés par la rencontre avec le public sont autant de défis qui mobilisent une détermination passe-partout.

L'art contemporain mis en tension sur le Sentier des Passeurs avec le paysage et ses mutations chroniques d'une part, l'Histoire et les mémoires de résistances d'autre part, proposeront autour de la métaphore du passe-partout, un éventail de propositions artistiques déplaçant ou focalisant les regards du public : situation locale pour l'intensité des partages, pour la promenade et ses échappées ; situation ouverte s'élevant en intensité poétique et/ou politique par la force d'abstraction et la présence des œuvres.

Une œuvre / un texte

Le passe-partout en tant que thème sera prolongé par un protocole de travail demandé à chaque artiste participant·e : adosser son œuvre à un texte, de manière très ouverte, que ce soit un livre, un poème ou une citation frappante témoignant des attachements forts de l'artiste à un·e auteur·e, à la littérature, aux sciences sociales, à l'Histoire... Il s'agira ainsi de mettre à jour une strate de la bibliothèque souterraine du Sentier des Passeurs. Le passe-partout comme outil culturel est à la fois une clé vers l'imaginaire de l'artiste et cette scie ingénieuse et collaborative qui découpe dans le vaste espace de nos références en partage.

Ces textes accompagnant les différents projets viendront en lieu et place des descriptions des œuvres, offrant aux publics des clés d'interprétation pour le catalogue, les cartels, les visites guidées et autres accompagnements.

Si le choix porte sur un livre ou un texte long, chaque artiste opérera des sélections pour adapter son texte de référence aux formats des divers supports (catalogue, cartel, texte de médiation).

ZIPP

L'articulation des projets avec leur référence textuelle pour la 9e Biennale nourrit une réflexion de fond sur les modalités de rencontre des publics, et l'élaboration expérimentale de clés descriptives et interprétatives des œuvres installées sur le parcours. La dynamique visant à questionner et enrichir les racines historiques, écologiques, politiques et artistiques de la Biennale a donné lieu à la mise en place d'une ZIPP (Zone d'Interprétation Plurielle des Passeurs) pendant l'année intercalaire entre deux biennales.

Le protocole de travail « un texte / une œuvre » proposé aux artistes de la Biennale 2022 prolonge les réflexions de la ZIPP.

Hélicoop accueille un écrivain, développant une pratique de l'écriture dans ce contexte et qui joue un rôle de conseiller pour l'édition du catalogue et diverses « mises en résonance » du Sentier des Passeurs.

Critères de sélection

La qualité plastique et artistique des œuvres, leur dialogue avec la thématique, le paysage, l'héritage historique du Sentier des Passeurs et, cette année, le texte associé au processus de création de chaque candidat·e, sont les principaux critères de sélection des artistes par le jury.

Conditions générales

Modalités de candidature

L'appel à projets est ouvert à tout·e artiste, professionnel·le ou non.

Sélection des projets

Les projets proposés seront sélectionnés par un jury constitué d'artistes, de membres de l'association Hélicoop, de professionnel·es de l'art et des partenaires locaux élu·es ou en charge de la forêt.

Le jury pourra demander des renseignements complémentaires aux artistes candidat·es en cas de nécessité.

Les décisions du jury seront sans appel et seront communiquées personnellement aux candidat·es le 31 janvier 2022 au plus tard, sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

Date de diffusion de l'appel à projets :

Le 27 septembre 2021

Date limite pour l'envoi des dossiers :

Le 30 novembre 2021

Calendrier de l'organisation de la Biennale 2022

30 novembre 2021 : date limite de réception des dossiers par voie électronique.

7 janvier 2022 : jury de sélection.

31 janvier 2022 au plus tard : communication de l'avis du jury aux candidats.

31 mars 2022 : choix définitif du lieu d'installation des œuvres sur le sentier.

De samedi 2 avril au samedi 30 avril 2022 : installation des œuvres sur le parcours du Sentier des Passeurs.

Samedi 7 mai 2022 : ouverture au public

Samedi 2 juillet 2022 dès 10 h : inauguration de la biennale en présence des artistes.

Dimanche 4 septembre 2022 : clôture de la Biennale.

Entre le 5 et le 12 septembre 2022 au plus tard : démontage des œuvres .

Extension de la durée d'installation d'une œuvre

D'un commun accord entre l'artiste et Hélicoop, le choix peut éventuellement être fait de laisser l'œuvre installée après la Biennale, pour une période à définir en fonction de chaque situation. La prolongation de l'installation fera l'objet d'un second contrat sans qu'une nouvelle participation financière de la part d'Hélicoop ne puisse être réclamée.

Indemnités artistiques proposées

L'association Hélicoop propose en fonction des projets retenus : le règlement des droits de présentation des œuvres liées à la durée de la biennale et au nombre estimé de visiteuses et visiteurs, d'un montant de 300 € TTC pour chaque participant·e.

Chaque artiste établira un chiffrage des frais de production, de transport et d'installation de son œuvre, dans une fourchette de 150 à 600 € TTC. Quelques bourses allant jusqu'à 1200 € TTC (incluant les frais de production et de déplacement) seront accordées par le jury en fonction des projets.

Les œuvres

Une œuvre maximum par artiste sera retenue.

Les œuvres devront résister aux intempéries et aux dégradations naturelles en forêt vosgienne pour toute la durée de l'exposition. Il sera donc nécessaire de prendre en compte les aléas météorologiques (la pluie, le vent, le plein soleil et la chaleur) et la présence d'animaux.

Le jury sera particulièrement attentif au choix des matériaux, aux modalités de réalisation et d'installation. L'association Hélicoop ne pourra être tenue responsable d'aucune dégradation liée aux intempéries et aux actions humaines pendant la durée de l'installation. L'artiste doit s'engager à assurer une bonne maintenance de l'œuvre pendant la durée de l'installation en cas de dégradations naturelles ou humaines.

L'installation, la présence et le démontage de l'œuvre ne peuvent en aucun cas polluer ou dégrader le site ni représenter un danger pour les visiteurs.



Conditions de réalisation

L'œuvre pourra être réalisée in situ ou être apportée et finalisée sur place. La réalisation et l'installation de l'œuvre seront effectuées impérativement avant le 30 avril 2022, pour une ouverture au public le samedi 7 mai 2022.

Conditions d'installation

Après la sélection des projets, les artistes seront invités à visiter le site afin de convenir en concertation avec le comité de direction artistique de l'association Hélicoop du lieu d'installation de l'œuvre.

L'association Hélicoop ne pourra pas prendre en charge les frais de déplacements et d'accueil de l'artiste lors de cette visite.

Le choix définitif d'implantation des œuvres sera fixé par l'association Hélicoop avant le 31 mars 2022.

Pour des raisons d'accessibilité au terrain forestier, l'association s'engage à aider les artistes en cas de besoin pour l'acheminement des œuvres à partir des locaux de l'association Hélicoop à Quieux, Le Saulcy, jusqu'au site retenu du sentier, selon un calendrier défini. Les artistes doivent impérativement informer Hélicoop de leur venue en amont, afin que nous organisions l'accès au sentier (routes réservées à l'ONF et zones silence à respecter).

Si un problème survient après l'installation de l'œuvre et empêche sa maintenance sur le site pendant toute la durée de la manifestation, les sommes versées pour la production ou le déplacement resteront acquises à l'artiste, mais le solde du montant validé par le jury ne sera pas réglé.

Chaque artiste prendra en charge ses repas et son hébergement lors de l'installation de l'œuvre. Une liste d'hébergements pourra être fournie aux artistes qui le demandent.

Présence des artistes

La présence de l'artiste lors du montage et du démontage de son œuvre est obligatoire. Sa présence est souhaitée au vernissage et sera bienvenue au cours de l'été pour intervenir autour de son œuvre lors de visite(s) commentée(s) ou autre événement : cela peut être programmé en amont comme un accompagnement faisant partie du projet artistique, ou être proposé par l'équipe d'Hélicoop dans le cadre des animations de l'été.

Droit de représentation et de reproduction

Les œuvres réalisées pour la Biennale d'Art sur le Sentier des Passeurs sont la propriété de l'artiste qui dispose pleinement de son droit moral et patrimonial. La présentation publique des œuvres réalisées pour la Biennale et les droits de reproduction seront indemnisés par le versement d'une somme forfaitaire au titre du droit de présentation et ne sauront faire l'objet d'aucune rémunération supplémentaire au titre du droit de représentation et du droit de reproduction.

L'artiste autorisera la diffusion de l'image de l'œuvre réalisée dans le cadre de la Biennale d'Art sur le Sentier des Passeurs pendant une durée de 10 ans, pour les usages de médiation et de promotion de la Biennale, des activités artistiques de l'association Hélicoop. Dans le cas où le photographe ayant réalisé des photos de l'œuvre n'est pas l'artiste, il cédera gracieusement pour une durée de 10 ans ses droits à l'association Hélicoop pour reproduire, publier ou diffuser ces images de l'œuvre concernée sur les supports relatifs à la manifestation (promotion, communication, catalogue, site internet ...).

L'artiste accepte également d'être pris en photo au travail pour les mêmes usages de médiation et de promotion de l'association Hélicoop.



Pièces à fournir

Un dossier général de présentation comprenant dans l'ordre :

1. La fiche d'identité de l'artiste : nom, prénom, adresse, n° de sécurité sociale, n° de SIRET (pour les professionnel·les), adresse email, téléphone portable, site web.

2. La fiche technique de l'œuvre : titre, date de création, dimensions, matériaux, nombre d'éléments la composant, visuels (maquette, dessins, photomontages...), modalités très détaillées d'installation sur le Sentier des Passeurs.

3. La description du projet en regard de la thématique proposée.

4. Le texte de référence littéraire choisie pour accompagner la présentation de l'œuvre

5. Une présentation de la démarche artistique globale avec quelques visuels d'œuvres réalisées + CV.

6. Le présent appel à projets daté et signé, indiquant « lu et approuvé ».

7. Une copie de la pièce d'identité

Le dossier devra être envoyé par mail, sous forme d'un fichier unique PDF sur le modèle suivant :

Nom_Prénom_SDP2022.pdf

Adresse pour la réception des dossiers : artsvisuels@helicoop.fr

Taille maximum du fichier PDF : 15 Mo

informations : www.sentier-des-passeurs.fr

Contact

Lara Boulanger

artsvisuels@helicoop.fr

07.81.88.14.14



13, rue de la Parrière

Quieux

88210 Le Saulcy



